



AGENDA

Jeudi 1^{er} septembre

Rentrée scolaire. Voir page 2.

Samedi 3 septembre

Forum des associations, 14H-17H au gymnase.

Les cartes de transport scolaire seront distribuées à cette occasion.

Mardi 6 septembre

Conseil municipal, 20H30 en Mairie.

Mardis 13 et 27 septembre

Balades pour les séniors et aussi pour tous. 2 circuits au choix : l'un d'1 heure, l'autre de 2 heures. Départ 9H45 devant la Mairie. Bernard (06 63 65 99 96).

Jeudi 8 septembre

Balayage des caniveaux. Ne laissez pas vos véhicules en stationnement le long des trottoirs.

Samedi 8 octobre

Bourse à la puériculture organisée par l'association Au rendez-vous des bouts de choux. 13H30-17H, salle polyvalente.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU a été mis en révision par le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 février 2016. La 1^{ère} étape a consisté à l'établissement du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Des réunions ont été régulièrement organisées avec les membres du comité urbanisme. Ce PADD a été présenté lors d'une réunion des personnes publiques associées (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental...) le jeudi 19 mai dernier.

Une réunion publique de concertation a ensuite été organisée jeudi 26 mai afin de présenter aux administrés les objectifs souhaités par la municipalité et recueillir les remarques ou suggestions. Le PADD a fait l'objet d'un débat lors du Conseil Municipal le 2 juin 2016.

Nous en sommes désormais à la phase d'étude du règlement et du zonage.

Nous vous rappelons qu'un registre est à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

OUVERTURE DE LA MAISON MÉDICALE

La maison médicale située 2 rue des Cormiers (anciennement 5 rue des francs bourgeois) ouvre ses portes.

Vous y retrouverez :

- Guillaume BOUSSARDON, **kinésithérapeute**, à compter du lundi 05 septembre 2016. Contact : cabinet et à domicile au 06 89 66 68 63.

- Marie AUVRAY, **ostéopathe**, consultera à compter du 20 septembre sur rendez-vous. Tél. : 06 20 21 23 81.

La voirie d'accès au cabinet n'étant pas terminée nous vous prions d'être vigilants.

Nous vous tiendrons informés des installations des professionnels de santé.

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Il est rappelé que les établissements recevant du public (commerçants, artisans) doivent établir leur Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée). Il est encore possible, pour les intéressés qui ne l'auraient pas fait, d'établir ce document avant d'être sanctionnés. N'hésitez pas contacter la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne pour plus de précisions.

SERVICE URBANISME

Le service urbanisme reçoit **uniquement sur rendez-vous les lundis et vendredis de 15H à 18H**. Il vous appartient de contacter le service au **01 69 14 89 74** pour obtenir un rendez-vous. Toute demande d'information en matière d'urbanisme ne devra se faire qu'en contactant ce service au numéro ci-dessus et ce, les lundis et vendredis de 14H à 18H.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

La révision des listes électorales est ouverte à ceux et celles qui ont acquis, depuis la dernière révision des listes électorales, l'aptitude à figurer sur ces listes et qui possèdent dans la commune leur domicile légal ou une résidence prescrite par la loi. Si tel est votre cas, pour pouvoir voter à Cheptainville, **vous devez vous faire inscrire, en Mairie jusqu'au 31 décembre**, délai de rigueur avec :

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

- Justificatif de l'attache avec Cheptainville (quittance EDF, ou de téléphone...).

Les ressortissants de l'Union Européenne sont également admis à pouvoir être inscrits sur les listes électorales munis de leur titre de séjour et du justificatif de l'attache avec Cheptainville.

L'année 2017 sera propice en matière électorale notamment par l'organisation des présidentielles et des législatives. N'oubliez pas de vous inscrire.

CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE

Les cartes de transports scolaires pour le collège Saint-Exupéry de Marolles et les lycées d'Arpajon, seront à votre disposition lors du forum des associations samedi 3 septembre de 14H à 17H au gymnase. Il vous sera ensuite possible de les récupérer en Mairie.

MAISON CITOYENNE D'ACCÈS AU DROIT ET À L'EMPLOI

Des permanences juridiques sont régulièrement organisées sur différentes communes de l'Arpajonnais et ouvertes à tous ses habitants. Renseignements en Mairie et sur les sites : www.cheptainville.fr et www.cc-arpajonnais.fr.

TICKETS CINÉMA

Nous vous rappelons que le C.C.A.S. revend des **places de cinéma au tarif unitaire de 4 €** aux jeunes étudiants cheptainvillois âgés de 11 à 20 ans. Vente des tickets **tous les mardis à partir de 17H.**

CCAS : BONS ÉPICERIE

Nous vous rappelons que les Cheptainvillois aux revenus modestes peuvent prétendre aux bons « épicerie » d'une valeur de 30 € reconductibles. Pour cela le calcul du quotient familial est indispensable et le seuil retenu a été revu à la hausse (700 €) pour accroître le nombre des bénéficiaires. Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à prendre un rendez-vous avec le CCAS.

RAPPEL : NOUVELLES TECHNIQUES D'ESCROQUERIE

N'ouvrez pas votre porte aux inconnus. Sous toutes les formes déjà décrites dans les Chept'infos précédents, déguisements, faux employés, les tentatives d'escroquerie continuent. Ne communiquez ni renseignements ni documents à ces intrus. Restez sur vos gardes, soyez vigilants.

PROPRIÉTAIRES DE CHIEN

Attention aux déjections canines, respectez les lieux de promenade. La divagation des animaux domestiques est interdite, veuillez tenir votre chien en laisse dans tous les endroits publics. Il est rappelé que **les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.**

RAPPEL ENTRETIEN DES TROTOIRS

Il est rappelé que chacun est tenu d'entretenir les trottoirs au devant de sa propriété. Il vous appartient donc de les nettoyer et désherber.

LA MÉDIATHÈQUE

• **Nouveau : Le livre numérique arrive à la médiathèque !** En partenariat avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne vous pouvez dorénavant télécharger des romans adultes et jeunesse, lire des albums en ligne, accéder à des cours de remise à niveau en français et anglais et du code de la route. Seule condition : être inscrit à la médiathèque de Cheptainville. Venez vous renseigner. Consulter le portail de la médiathèque numérique sur : <http://bde-essonne.bibliondemand.com/>

Mardi de 16H à 19H

Mercredi de 10H à 12H30 et de 15H à 18H30

Samedi de 10H à 12H30

Espace La Parenthèse - Rue du Village. **Téléphone** : 01 64 56 18 70. **Mail** : mediatheque@cheptainville.fr
L'inscription est gratuite. Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

RENTRÉE SCOLAIRE JEUDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

À L'ÉCOLE MATERNELLE

Les enfants qui entrent en petite section seront tous accueillis à 9H30 ce jour-là.

Les enfants qui entrent en moyenne et grande sections sont attendus pour 8H20.

Les parents de petite section seront autorisés, uniquement ce jour-là, à accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de la classe.

Pour la sécurité de tous, Monsieur Le Maire remercie d'avance tous les parents de bien vouloir respecter cette consigne.

L'école maternelle verra en cette rentrée l'arrivée de deux nouvelles enseignantes : Madame Voise qui assurera les fonctions de directrice et Madame Canal.

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les apprentis sorciers reprennent le chemin de l'école le jeudi 1^{er} septembre dès 8H20. A titre exceptionnel, seuls les parents de CP pourront accompagner leurs enfants jusqu'aux portes des classes.

Les élèves de Madame Gomes, Monsieur Hélaine et de Madame Gruszczynski finiront à 15H ce jour-là comme tous les lundis et jeudis. Les activités périscolaires prendront le relais.

Les classes de Madame Motchoulsky, Madame Jossant et Madame Sagot finiront elles à 15H les mardis et vendredis.

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Pour tout renseignement concernant la restauration, la garderie ou le centre de loisirs, veuillez contacter le service périscolaire soit par téléphone au 01 64 56 29 01 ou par mail à veronique.silberling@cheptainville.fr. **Nouveau règlement en pages 5 et 6.**

CENTRE DE LOISIRS DE LARDY

Les familles dont les enfants seront amenés à fréquenter le centre de loisirs de Lardy, que ce soit pendant les vacances ou les mercredis après l'école, doivent constituer un dossier d'inscription. Celles qui ont reçu directement ce dossier par le biais du centre de loisirs, considérant qu'ils y étaient déjà inscrits précédemment, **doivent le retourner complété en Mairie et non directement au centre de loisirs.** Les autres familles sont priées de télécharger le dossier d'inscription sur le site du service jeunesse « Entre Juine et Renarde » et le rapporter en Mairie :

<http://directionenfance.wix.com/accueils-de-loisirs->

PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR LES ÉTUDIANTS

A partir de la présente année scolaire le CCAS accorde une aide forfaitaire à tous les étudiants âgés de moins de 26 ans au 31 décembre 2016. Cette aide s'élève à 150 €.

Afin d'en bénéficier les intéressés devront fournir leur dossier complet **avant le 15 novembre** composé :

- d'un imprimé délivré en Mairie dûment complété,
- d'un certificat de l'établissement prouvant que l'étudiant a bien acquitté ses droits d'inscription,
- d'un relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire.

Pour les apprentis et élèves en alternance, la participation forfaitaire annuelle s'élève à 75 €. Pour en bénéficier les intéressés ne devront pas percevoir un salaire supérieur à 50% du SMIC et devront fournir outre les documents ci-dessus, une copie de leur contrat de travail.

RECHERCHONS CHANTEURS AMATEURS

Chanter accompagné(e) par de grands artistes de la musique classique, cela vous tente ? Dans le cadre du Concert de Poche, organisé sur la commune de Cheptainville, il vous sera possible de préparer la 1^{ère} partie du concert en partageant un moment convivial d'échange et de découverte autour de l'univers du répertoire du 19^{ème} et 20^{ème} siècle. Pas besoin d'être musicien ou chanteur pour participer, les débutants sont les bienvenus !

Dès septembre, des ateliers hebdomadaires de chant, animés par un chef de chœur, seront organisés à la salle polyvalente de Cheptainville, pour aboutir à la représentation en public, le samedi 10 décembre !

Nous vous proposons de découvrir en détail le projet durant le Forum des associations de Cheptainville, le 3 septembre entre 14H et 17H ou lors de la séance d'initiation le jeudi 15 septembre de 18H à 19H.

Rejoignez l'aventure !

Renseignements : Elsa Legendre au 01 64 70 34 86 ou elsa.legendre@concertsdepoche.com.

AVENIR SPORTIF CHEPTAINVILLOIS

Message urgent : L'activité éveil multisports réservée aux jeunes enfants a besoin de vous !

Pour mener à bien sa mission auprès des petits de notre village à moindre coût, nous ne fonctionnons qu'avec des bénévoles.

Nous recherchons : 3 personnes pour aider l'animateur principal : 1 le mardi de 17H45 à 19H, 1 le mercredi de 16H30 à 18H30, 1 le jeudi de 17H45 à 19H.

Seules compétences obligatoires : être patient et surtout aimer les enfants.

Contact : Patricia Vollet, tél : 01 64 56 27 65,

courriel : avenirsportifcheptainvillois@gmail.com ou lors du forum des associations au gymnase samedi 3 septembre de 14h à 17h.

L'association compte sur vous.

ASSOCIATION PROTÉGEONS NOTRE CADRE DE VIE

Nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances. Pour la rentrée nous serons présents au forum des associations comme chaque année, nous espérons que vous prendrez le temps de vous arrêter à notre stand pour échanger sur les dossiers que nous suivons depuis de nombreuses années.

Bonne reprise à tous et rendez-vous le 3 septembre.

ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE MAROLLES EN HUREPOIX

EXPOSITION « L'AGRICULTURE : NOS RACINES, NOTRE AVENIR, DES SEMAILLES AUX RÉCOLTÉS, DU LABOUR ATTELÉ AU TRACTEUR GPS »

Du 22 au 26 septembre, ferme de Marolles-en-Hurepoix, 3 grande rue à Marolles. 10H-12H / 14H-19H, entrée libre.

76 panneaux et un ensemble de vieux outils et matériels agricoles souvent oubliés.

Un grand rendez-vous ouvert à toutes qui vous permettra de mieux connaître notre agriculture et son évolution à travers les siècles, sans oublier le passé agricole de la commune de Marolles.

Festival l'Art et les mots

du 8 au 13 novembre 2016, « TRANSPARENCE et MIROIR »

JEUNES ARTISTES CHEPTAINVILLOIS, À VOS PINCEAUX ET CRAYONS !

A l'occasion du 8^{ème} Festival « l'Art et les Mots » et du 17^{ème} Salon « Couleurs et Passion » le Comité Culturel organise un **concours de dessin** afin de mettre à l'honneur nos jeunes artistes cheptainvillois (es) de 6 à 11 ans.

Le thème de cette année est « **Transparence et miroir** ». Libre cours au style d'expression (BD, Graff, Mangas, collage ex : Arcimboldo, etc...), à la technique employée (collage, gouache, pastels, encres, crayons, feutres, etc...), le format du dessin sera compris entre 24 x 32 et 50 x 65 cm. **Le dessin doit être une réalisation personnelle sans l'aide d'un tiers.**

Les œuvres seront exposées lors du salon, du 8 au 13 novembre.

Dépôt des œuvres le lundi 7 novembre de 15H à 20H, salle polyvalente.

Le jury sera composé d'élus des Conseils Municipaux adultes et enfants.

Un prix spécial « jeune artiste Cheptainvillois » sera offert au gagnant.

Inscription en Mairie avant le 04 novembre.

RECHERCHE D'UN PROPRIÉTAIRE DE TERRAIN BOISÉ

Madame la préfète de l'Essonne vient de porter à notre connaissance que le terrain cadastré section A n°434 (partie de bois le long de la RD 449, gauche en allant sur Arpajon) n'avait plus aucun propriétaire connu. Si aucun propriétaire ne s'est fait connaître auprès de la Mairie dans un délai de 6 mois, ce bien sera présumé sans maître. Il vous appartient donc, si vous en êtes propriétaire, de vous faire connaître en Mairie dans les meilleurs délais.

HAPPY SCHOOL MAROLLES

Apprendre l'anglais naturellement et en s'amusant avec des méthodes pédagogiques évolutives dans un cadre structurant. Animation enfant à partir de 3 ans, conversation ados, cours anglais adultes, stages vacances scolaires.

Inscriptions et informations :

Happy school de Marolles,

tél : 07 68 96 49 79, courriel :

happyschooldemarolles@hotmail.fr.

FOIRE AUX HARICOTS ARPAJON

SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 OCTOBRE

Découvrez le village artistique et ses nombreuses animations : jonglerie, cabaret de cirque, théâtre de rue, déambulation poétique, lectures à voix haute, dédicaces d'auteurs ainsi que les concerts place du marché et bien d'autres animations...

Renseignements : www.arpajon91.fr ou tél. : 01 69 26 15 05.

INFORMATIONS PERMANENTES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU HUREPOIX

Ordures ménagères : mardi à partir de 11H.

Emballages : vendredi matin.

Déchets végétaux : vendredis 2, 16 et 30 septembre, l'après-midi.

Papiers et verres : 5 bornes d'apport volontaire sont installées Zone d'activités du Charbonneau, route de Marolles, parking des écoles, parking du Cimetière et parking de la Mairie.

Conteneur à vêtements : Zone d'activités du Charbonneau.

ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants se fait désormais uniquement sur appel téléphonique au 01 69 94 14 18. Ce service est payant au tarif de 30 € et gratuit pour les personnes handicapées ainsi que pour les personnes de plus de 65 ans.

Siège social du S.I.C.T.O.M. :

Tél : 01 69 94 14 14.

www.sictom-du-hurepoix.fr

Déchèterie d'Égly rue des Meuniers :

Tél : 06 73 21 15 16.

Se munir de la carte d'accès valable 3 ans et d'une pièce d'identité.

Horaires d'été :

Lundi et vendredi : 14H - 17H45,

Mardi, Mercredi, jeudi, samedi :

9H - 13H et 14H - 17H45,

Dimanche : 9H - 13H.

Ouverture de la Mairie

Lundi : de 9H à 12H et de 15H à 18H15

Mardi de 15H à 18H45

Mercredi : fermée

Jeudi : de 9H à 12H et de 15H à 18H15

Vendredi : de 15H à 18H15

Samedi : de 9H30 à 11H30

Tél : 01 69 14 82 12

Fax : 01 64 56 26 13

Courriel : accueil@cheptainville.fr

Service urbanisme

Accueil du public : uniquement sur rendez-vous les lundis et vendredis de 15H à 18H. Contactez le 01 69 14 89 74 pour obtenir un rendez-vous.

CHEPT'INFOS

Contact : Catherine Vatier

catherine.vatier@cheptainville.fr

Site : www.cheptainville.fr

RECENSEMENT CITOYEN

Présentez-vous à l'accueil de la Mairie avec une pièce d'identité, votre livret de famille et un justificatif de domicile dans le trimestre suivant vos 16 ans.

PERMANENCES DE MICHEL POUZOL, DÉPUTÉ

Michel POUZOL, député répond à toutes vos questions. Permanences le vendredi après-midi sur rendez-vous au 06 83 51 29 53.

PERMANENCES DE VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Dominique Bougraud et Alexandre Touzet, élus du canton d'Arpajon, répondent à vos questions sur rendez-vous à la Maison Départementale des solidarités, 25 bis route d'Egly à Arpajon. Contactez le 01 77 58 12 36.

NAVETTE GRATUITE VENDREDI

Le service de transport vers Arpajon, Auchan ou Carrefour Market de Marolles n'est plus assuré. Une étude est actuellement en cours pour conserver cette prestation. Nous vous tiendrons informés dans les prochains Chep'infos.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.)

Vous recherchez une assistante maternelle, contactez la responsable du relais du secteur de Cheptainville : Isabelle BEDEL au 01 64 95 44 37.

Réunions d'information pour les parents ou futurs parents de 18H30 à 20H30 : Mardi 6 septembre à Ollainville (tél. : 01 60 83 45 43) ; Mardi 11 octobre à Arpajon (tél. : 01 64 90 89 77) ; Mardi 6 décembre au RAM de Cheptainville.

DON DU SANG

• Lundi 19 septembre de 15H à 20H

SALLE POLYVALENTE MAISON NEUVE

Av de la Commune de Paris

Derrière Aldi Marché

Brétigny Sur Orge

Infos : www.dondusang.net

NUMÉROS D'URGENCE UTILES

• Médecins week-end et jours fériés :

01 64 46 91 91

• S.O.S Médecins : 3624 /

0826 88 91 91

15 : urgences médicales - SAMU

17 : Police / **18** : Pompiers

112 : Numéro d'urgence européen **119** :

Enfance maltraitée

116 000 : Enfants disparus.



URGENCES SANTÉ

PHARMACIES DE GARDE

DIMANCHE 4 SEPTEMBRE

Pharmacie VINCENT

6 rue Charles De Gaulle

SAINT CHERON, 01 64 56 60 17

Pharmacie MAUDET

31-33 Grande Rue

MAROLLES-EN-HUREPOIX,

01 69 14 89 49

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE

Pharmacie PHILIAS ET VROMAN

6, rue de l'ancienne Poste

BREUILLET, 01 64 58 64 47

Pharmacie VERCELOT

56, rue du Général Leclerc

VERT-LE-PETIT, 01 64 93 26 14

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE

Pharmacie MENARD-CORLOUER

Centre Cial Port Sud - Rue Jean Bart

BREUILLET, 01 64 58 47 00

Pharmacie ROBERT

16, place de la Mairie

VERT-LE-GRAND, 01 64 56 25 87

DIMANCHE 25 SEPTEMBRE

Pharmacie LEMAS

45, rue de la Libération

BRUYERES-LE-CHATEL,

01 64 90 07 11

Pharmacie CABOT

59, rue Haute

BOURAY-SUR-JUINE, 01 69 27 49 29

Pour connaître les pharmacies de garde de nuit, présentez-vous au Commissariat d'Arpajon muni de l'ordonnance et d'une pièce d'identité. Tél. : 01 69 26 19 70.

Règlement des services périscolaires

Quelques modifications doivent être apportées au règlement en vigueur jusqu'à présent. Ce nouveau règlement sera proposé au Conseil Municipal lors de sa séance du 6 septembre et sera applicable à la présente rentrée scolaire.

Restauration scolaire

1) Le service de restauration scolaire fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11H30 à 13H20 pour les enfants d'élémentaire et de 11H30 à 13H30 pour les enfants de maternelle. Il sera également en service si une journée entière d'école devait être récupérée un mercredi.

2) Ne seront inscrits que les enfants scolarisés en classes maternelles ou élémentaires.

3) Les inscriptions seront effectuées soit annuellement, soit mensuellement.

Le choix retenu par les familles le sera pour l'intégralité de l'année scolaire. Il ne pourra pas être modifié en cours d'année.

Les formulaires d'inscription seront transmis à l'ensemble des enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire par l'intermédiaire de leur cahier de correspondance.

Dans le cas de l'inscription annuelle, le formulaire devra être remis, complété et signé par les parents, au responsable des services périscolaires avant le 30 juin.

Les familles choisissant cette option, bénéficieront d'une remise de 10%.

Les absences ne pourront faire l'objet d'une déduction qu'après application d'une franchise de 10 jours consécutifs.

Dans le cas d'une inscription mensuelle, le formulaire devra être remis impérativement aux responsables des services périscolaires (avec la mention « néant » si aucun repas n'est prévu) avant le 25 de chaque mois, délai de rigueur, pour les repas du mois suivant. Ce délai est fixé au 30 juin pour les repas de septembre.

Les inscriptions non faites sur ce document ne pourront être prises en compte.

Aucune inscription ne sera effectuée au dernier moment.

En cas d'absence d'un enfant, il est impératif d'informer les services périscolaires (téléphoner au 01.64.56.29.01) ou par mail (services.periscolaires@cheptainville.fr) le jour même avant 9H.

Seules les absences qui seront justifiées avant la prestation pourront être prises en compte.

Les justificatifs devront être impérativement fournis. Une journée de franchise sera comptabilisée.

Les repas qui n'auront pas été annulés en temps et en heure ou qui l'auront été sans justificatif seront facturés aux familles.

Garderie pré et postscolaire

1) Le service de la garderie municipale fonctionne le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7H30 à 8H20 et le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16H30 à 18H45.

2) Aucun dépassement de ces horaires ne sera toléré et en dehors de ceux-ci, la responsabilité de la Commune ne pourra être engagée.

3) Ne seront inscrits que les enfants scolarisés en classes maternelles ou élémentaires. Les inscriptions devront être effectuées préalablement soit mensuellement soit ponctuellement.

Dans le cas d'une inscription mensuelle, le formulaire devra être remis impérativement au responsable des services périscolaires avant le 25 de chaque mois, délai de rigueur, pour le mois suivant. Ce délai est fixé au 30 août pour septembre.

Les inscriptions non faites sur ce document ne pourront être prises en compte.

En cas d'absence d'un enfant, il est impératif d'informer le responsable des services périscolaires - téléphoner au 01.64.56.29.01) ou par mail (services.periscolaires@cheptainville.fr) le jour même avant 9H.

Dans le cas d'une inscription ponctuelle, elle devra être effectuée préalablement auprès du responsable des services périscolaires, soit sur place, soit par téléphone (01.64.56.29.01), soit par mail (services.periscolaires@cheptainville.fr).

Etudes surveillées

1) Le service d'études surveillées fonctionne le lundi, le mardi et le jeudi de 17H à 18H.

2) En dehors de ces horaires soit de 16H30 à 17H et de 18H à 18H45, l'enfant est placé en garderie, le règlement de celle-ci s'applique dès lors.

Temps d'Activités Périscolaires

Maternelle

Les temps d'activités périscolaires se feront de 13H30 à 14H15.

Les enfants ne déjeunant pas au restaurant scolaire seront accueillis pour ces temps d'activités périscolaires à 13H30 précises.

Les inscriptions devront être faites pour l'intégralité de l'année scolaire et ce, avant le début de l'année scolaire.

Toute désinscription devra être effectuée préalablement auprès du responsable des services périscolaires, soit sur place, soit par téléphone (01.64.56.29.01), soit par mail (services.periscolaires@cheptainville.fr).

Elémentaire

Les temps d'activités périscolaires se feront deux jours par semaine de 15H à 16H30.

A l'issue, les enfants seront orientés sur les services périscolaires s'ils y sont inscrits.

Les inscriptions devront être faites pour l'intégralité de l'année scolaire et ce, avant le début de l'année scolaire.

Toute désinscription devra être effectuée préalablement auprès du responsable des services périscolaires, soit sur place, soit par téléphone (01.64.56.29.01), soit par mail (services.periscolaires@cheptainville.fr).

Dispositions communes à ces quatre services

1) Les enfants ne devront en aucun cas être en possession de médicaments, considérant que le personnel communal n'est pas habilité à les donner en dehors d'un P.A.I. Dans ce cas, les parents devront fournir en double exemplaire (un pour l'école, un pour les services périscolaires) les médicaments et matériels nécessaires.

2) L'indiscipline des enfants entraînera, si aucune amélioration n'apparaissait après un rappel à l'ordre prononcé par les responsables du service, l'application de sanctions disciplinaires qui pourront s'échelonner, d'un premier avertissement à l'exclusion temporaire, voire à l'exclusion définitive. Ces décisions seront prononcées par le Bureau Municipal.

3) Les familles devront impérativement compléter une fiche de renseignements qui sera remise au responsable des services périscolaires et ce, avant le début de l'année scolaire. Toutes modifications intervenant en cours d'année scolaire (coordonnées, adresse...) devront être immédiatement signalées à la responsable des services périscolaires.

4) Les parents recevront à domicile ou par l'intermédiaire de leurs enfants, en début de chaque mois (d'octobre à juillet) :

- Soit, pour les enfants inscrits annuellement, une facture représentant 1/10 du montant annuel correspondant au nombre estimé total de repas servis sur l'année scolaire plus le montant relatif aux jours de garderie ou d'études surveillées.
- Soit, pour les enfants inscrits mensuellement, une facture indiquant le nombre de repas pris le mois précédent avec la somme totale à régler comprenant également les jours de garderie ou d'études surveillées.
- Pour les enfants inscrits annuellement bénéficiant d'une déduction, en application des dispositions de l'article 3 (absences), la régularisation interviendra sur la dernière facture de l'année scolaire émise en juillet.
- Les temps d'activités périscolaires sont, quant à eux, gratuits.

A réception de ces factures, il leur appartiendra d'effectuer le règlement directement en Mairie dans un délai mentionné, en espèces ou chèque libellé à l'ordre du trésor public. Passé ce délai, la Trésorerie principale d'Arpajon se chargera de recouvrer la créance. Les familles pourront également, si elles le souhaitent, régler leurs factures par prélèvement automatique sur leur compte bancaire.

La responsable des services périscolaires se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires - téléphoner au 01.64.56.29.01 (le matin entre 7H30 et 9H et le soir entre 16H15 et 18H45) ou par mail (services.periscolaires@cheptainville.fr).

Centre de loisirs de Lardy – mercredis scolarisés

Les mercredis scolarisés, les enfants, domiciliés à Cheptainville, pourront bénéficier des services du centre de loisirs de Lardy. Ceux non domiciliés à Cheptainville y étant scolarisés par voie de dérogation ne pourront en bénéficier.

Les enfants scolarisés en classes maternelles ou élémentaires pourront être orientés vers le centre de loisirs de Lardy à l'issue de l'école soit après 11H30.

Un car prendra en charge les enfants vers 11H45 pour les amener au centre de loisirs. Seuls les enfants inscrits au centre de loisirs pourront prendre le car.

Si les parents ne souhaitent pas que leurs enfants bénéficient de la prestation du centre de loisirs proprement dit, ils pourront aller les chercher directement au restaurant scolaire du centre de loisirs, à l'issue du service de restauration, soit entre 13H30 et 14H.

Au-delà de 14H, les enfants seront pris en charge dans le cadre de la prestation du centre de loisirs.

Les familles devront impérativement compléter un dossier de renseignements à remettre en Mairie qui sera ensuite destiné au responsable du centre de loisirs et ce, avant le début de l'année scolaire. En l'absence de ce dossier, les enfants ne pourront être accueillis au centre de loisirs.

Les familles devront compléter et remettre en Mairie avant le début de l'année scolaire une autorisation de transport en car de leurs enfants.

Les familles des enfants non inscrits au centre de loisirs qui ne les auraient pas récupérés à 11H30, à l'issue de l'école, se verront appliquer une tarification forfaitaire de 3 € jusqu'à 12H et 10 € par heure commencée après 12H en guise d'indemnisation des frais de l'agent communal qui serait chargé de leur surveillance. Il est à noter qu'aucun repas ne serait fourni à ces enfants.

Les parents recevront à domicile ou par l'intermédiaire de leurs enfants, en temps et en heure, une facture mentionnant :

Le coût de la prestation de transport en car vers le centre de loisirs

Le coût de la restauration si l'enfant ne bénéficie que de cette prestation

Le coût d'une demi-journée avec repas pour les enfants admis au centre de loisirs.

A réception de ces factures, il leur appartiendra d'effectuer le règlement directement en Mairie dans un délai mentionné, en espèces ou chèque libellé à l'ordre du trésor public. Passé ce délai, la Trésorerie principale d'Arpajon se chargera de recouvrer la créance.

Les familles pourront également, si elles le souhaitent, régler leurs factures par prélèvement automatique sur leur compte bancaire.

La responsable des services périscolaires se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires - téléphoner au 01.64.56.29.01 (le matin entre 7H30 et 9H et le soir entre 16H15 et 18H45) ou par mail (services.periscolaires@cheptainville.fr).